

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Samantha Warne	Numéro de permis 2022007	Date d'inspection Le 31 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie Pomme de Reinette		Numéro de téléphone (506) 252-2155	
Adresse 1190 Bridge Street Bathurst NB E2A 1X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	14 févr. 2024	
Commentaires : Les adresses complètes des personnes avec qui communiqué en cas d'urgence sont manquantes dans un dossier.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : a) de permettre à l'enfant l'accès à une piscine dans les cas que prévoit le paragraphe 34(2).	27(a)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : b) de permettre à l'enfant, en cas de maladie ou de vêtement souillé, de prendre une douche ou un bain ou de donner une douche ou un bain à l'enfant.	27(b)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : c) de permettre l'administration de médicaments dans les cas que prévoit l'article 46.	27(c)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : d) de permettre l'administration de soins d'urgence à l'enfant.	27(d)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : e) de permettre que l'enfant quitte l'établissement agréé avec la personne qu'il a autorisée à cette fin.	27(e)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : f) de permettre la participation de l'enfant à une sortie.	27(f)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : g) de transporter ou d'assurer le transport de l'enfant.	27(g)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : h) de permettre l'administration à l'enfant de tests ou sa participation à des projets de recherche.	27(h)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : i) de divulguer à un organisme externe des renseignements sur l'enfant.	27(i)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : j) de permettre la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour qu'elles soient publiées ou qu'elles paraissent dans les médias sociaux.	27(j)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : k) d'afficher dans l'établissement agréé des photos de l'enfant prises pour illustrer ses apprentissages.	27(k)	14 févr. 2024	
Commentaires : Le formulaire de consentement est manquant dans un dossier d'enfant.			

Commentaires généraux

Visite à la garderie afin de compléter une inspection annuelle. Le ratio fut respecté pendant la visite.

Observations :

Les préscolaires sont en jeux libres lors de mon arrivée. Quelques enfants jouent avec play doh à la table tandis que d'autres font une course à obstacle à l'intérieur. Les enfants d'âge scolaires sont arrivés juste avant l'heure du dîner. Le groupe se lave les mains et mange le dîner. Une fois le dîner terminé, les préscolaires se préparent à la sieste tandis que les enfants d'âge scolaires font des activités calmes.

Les enfants ne sont pas allés dehors en raison du froid.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2024

Date

original signé par
Samantha Warne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2024

Date